



Caution bancaire insolvable suite liquidation

Par **btik13**, le **30/12/2015** à **17:33**

Bonjour,

je suis caution solidaire pour un prêt bancaire octroyé pour la création de ma sarl je suis moi même gérant et la banque m'a fait signé un acte de cautionnement à titre privé pour la société que j'ai crée

j'ai fait faillite et la sarl a été en liquidation judiciaire , la banque me réclame le remboursement de la caution solidaire , le problème est que je suis devenue insolvable, sans revenu et sans travail

Toutes mes économies ont été investie dans la société.

comment doit je me défendre peut on demander un effacement de caution la juridiction aura lieu en janvier.

merci de vos conseils

Par **btik13**, le **04/01/2016** à **10:41**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse pourriez vous s'il vous plait me donner plus de détail sur les éléments qui ont été défendus dans votre cas. ou quel type de faille doit on mettre en évidence pour défendre le dossier

Pour l'instant que je suis seul j'appréhende les coûts du recours à un avocat j'aurais préféré un avocat dans le 13.